Livret de famille : délivrance lors du mariage

De quoi s'agit-il ?

De quoi s'agit-il ?

Le livret de famille, remis lors du mariage, contient les éléments suivants :

- Extrait de l'acte de mariage des époux
- Informations sur le droit de la famille (mariage, filiation, adoption, autorité parentale,...)

Démarche

Comment obtenir le livret de famille ?

Il n'y a pas de demande particulière à faire.À la fin de la cérémonie, le livret de famille est remis **automatiquement** aux époux par l'officier d'état civil de la mairie du mariage.

À savoir

si les époux ont des enfants communs au moment du mariage, le livret de famille remis à la naissance du 1er enfant est complété par leur extrait d'acte de mariage.

Coût

Le premier livret de famille est-il gratuit ?

Oui, le premier livret de famille est **gratuit.**

Mise à jour du livret

Pour quels situations faut-il le mettre à jour ?

Toute modification liée à l'état civil des personnes inscrites dans le livret (séparation, naissance, adoption, divorce, décès,...) doit faire l'objet d'une mise à jour.